

DELIBERATION 017/2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 060-216003830-20240412-DELIB017_2024-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
26/03/2024

Date de l'affichage :
26/03/2024

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

Objet :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

- COMMUNE -

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze du mois d'avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Aurélie LEVÊQUE et Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absents : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte financier unique 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de **642 740.38 €** et un déficit d'investissement de **292 515.86 €** ce qui représente un résultat de clôture pour l'année 2023 EXCEDENTAIRE de **350 224. 52 € €**.

DECIDE :

- | | |
|--|---------------|
| • D'affecter à l'article 001 – déficit d'investissement reporté (Inv. Dép.) | 292 516. 00 € |
| • D'affecter à l'article 002 – excédent de fonctionnement reportée (Fonct. Rec.) | 209 080. 00 € |
| • D'affecter à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (Inv. Rec) | 433 659. 86 € |

au budget primitif 2024 de la commune.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves DECOCK

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 12/04/2024

Le Maire,



Isabelle DUBUT